

COMPTE-RENDU

Réunion de concertation avec les riverains et commerçants de la passerelle cyclo-piétonne Mollien

Réunion du	● 23/04/2019
Objet	● Réunion de concertation – Projet de passerelle cyclo-piétonne Mollien et requalification des abords
Émetteur	● Geoffrey CAPELLE

Sommaire

1. Introduction et présentation des participants
(Philippe Mignonet – Président du SITAC)
2. Présentation du projet (Aziz Ben Moussa - Architecte - Studio Nemo)
3. Echanges avec les participants

1. Introduction et présentation des participants	(Philippe Mignonet)
<p>Le président du SITAC introduit la réunion en rappelant que la passerelle cyclo-piétonne Mollien est une composante du Projet Mov'In au même titre que le Pôle d'Échanges Multimodal et la ligne de Bus à Haut Niveau de Service. Il s'agit de la première réalisation concrète du projet.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tour de table</i></p>	
2. Présentation du projet	(Aziz Ben Moussa)
<p>Les composantes techniques, urbaines et paysagères du projet sont présentées par l'architecte.</p> <p>Le calendrier des travaux est exposé en séance avec deux grandes phases de chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une première phase chantier de mai à décembre 2019 : réalisation et pose de la passerelle. - Une seconde phase chantier de mai à Novembre 2020 : requalification des abords de la passerelle. (Requalification des abords de la passerelle) <p>Les dispositifs de communication qui accompagneront le projet et le déroulement des travaux sont également présentés.</p>	

3. Echanges avec les participants

Le projet est jugé favorablement par les participants. Il améliore l'ambiance globale du secteur et répond pleinement aux enjeux de sécurisation du pont Mollien et de ses abords. Les participants évoquent la dangerosité des deux carrefours bordant le pont Mollien et la traversée du pont pour les piétons.

Cependant, un participant, commerçant, demande quel sera l'impact du projet sur le stationnement.

En réponse, il est précisé que le projet a un impact positif sur le stationnement car le réaménagement des espaces permet de créer trois nouvelles places : deux sur le quai Andrieux et une sur la rue Paul Bert.

Le même participant demande si le trottoir devant son commerce sera repris dans le cadre du projet.

En réponse, il est prévu une reprise du trottoir dans le cadre du projet. Le nivellement et le choix du revêtement (enrobé coloré ou dalle béton couleur sombre) répondront aux contraintes liées à son activité commerciale.

Afin de pouvoir exposer des véhicules en dehors de son commerce, il souhaite pouvoir continuer à utiliser le domaine public devant son commerce.

En réponse, la ville de Calais, propriétaire du domaine public, propose de mettre en place une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour 2 à 4 places (celles en limite de projet à savoir celles les plus au nord du quai Andrieux sur le trottoir est). Elle permettra de dédier au seul commerçant les places en question et de régulariser l'usage qui en est fait. Cette AOT fera l'objet d'une redevance. La ville communiquera en amont le montant de cette redevance au commerçant et les modalités d'installations des dispositifs de réservation des places.

Enfin, la question de la circulation est évoquée. La sécurisation des carrefours, l'introduction des continuités cyclables et la matérialisation des places de stationnement imposent de revoir les tourne-à-gauche existants aujourd'hui sur les carrefours rue Paul Bert, rue du Pont Lottin et rue Mollien/Quai de la Gendarmerie. Les participants partagent la nécessaire sécurisation des carrefours mais s'interrogent sur le risque de remontée de files que cela impliquerait sur ces deux carrefours. Une participante propose l'installation de radar pédagogique pour réduire la vitesse autour du pont Mollien. La possibilité d'installer des feux de signalisation est également évoquée.

Il est précisé que la géométrie contrainte de ces carrefours ne permet pas de concilier l'ensemble des fonctions. La sécurisation des carrefours et leur nécessaire pacification auront un impact sur la circulation du fait de la suppression des tourne-à-gauche. Cet impact sera réel mais limité en heure de pointe. Le groupement de Maitrise d'œuvre (MOE), concepteur du projet, va étudier plus finement l'incidence de la suppression de ces tourne-à-gauche en matière de circulation et modifiera le projet en conséquence en cas d'impact dimensionnant.

Le Président du SITAC rappelle que le projet Mov'In a pour objectif de favoriser la mobilité et l'intermodalité, et comme tout projet d'envergure, il implique des arbitrages et une évolution des comportements et habitudes de déplacement. Le réaménagement à venir du secteur central du projet, de la passerelle cyclo-piétonne Mollien au Pôle d'échanges Multimodal, combiné à la mise en place de la gratuité des transports publics au 1^{er} janvier 2020, auront une incidence certaine sur le report modal.

Le Président du SITAC remercie l'ensemble des participants.